

# LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 13 MAI 2016 N° 66

## COMMANDE GROUPEE DE GÉRANIUMS



La Commission fleurissement renouvelle cette année une  
commande groupée de : géraniums

Inscription **avant lundi 23 mai dernier délai avant midi.**  
Bon de commande et tarifs en Mairie  
(*règlement par chèque uniquement*)

Livraison prévue le **27 mai matin** aux ateliers municipaux à  
partir de **9H00**

# **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME SEANCE du Vendredi 6 mai 2016**

## **1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT et DESIGNATION D'UN SECRETAIRE**

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est désigné : PETITDEMANGE Florent conseiller municipal.

## **2 - TERRAIN COMMUNAL - Transfert de location (Schelcher - Petitcolas)**

Le conseil municipal accepte le transfert des terrains communaux loués par Monsieur Schelcher Jean Luc à son épouse, à compter du 1er juin 2016 ; au tarif en vigueur.

## **3 - SUBVENTION : demande de la part de l'Association Française de Myologie**

Précédemment, la commune ne versait pas de subvention car l'amicale des sapeurs pompiers organisait annuellement le téléthon ; les recettes étaient versées à l'AMFTELETHON. En 2015, le Téléthon n'a pas été organisé.

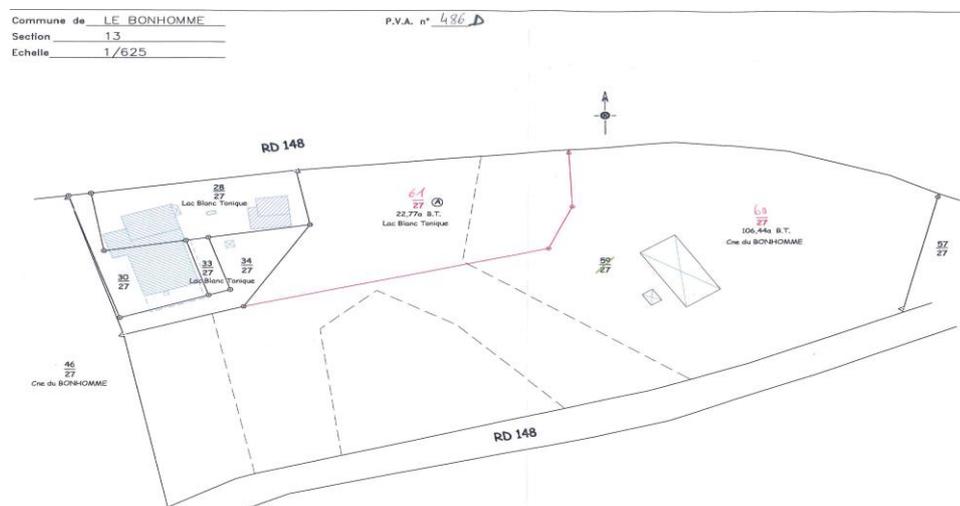
Malgré ce fait, le conseil décide de ne pas verser de subvention.

## **4 - SOURCE : transfert d'une concession (M. Pelletier Patrick à M. Jacob)**

Le conseil municipal accepte le transfert de la concession de source de Monsieur Patrick Pelletier à M Jacob Jacky (nouveau propriétaire), au prix en vigueur.

## **5 - TERRAIN - Vente à la société Lac Blanc Tonique (3ème délibération) - Distraction du régime forestier**

Le procès verbal d'arpentage a été reçu. Le conseil confirme la vente de la parcelle communale n° 61/27 en section n° 13, d'une surface de 22a 77ca à la société Lac Blanc Tonique.



**6- BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT : virement de crédits du compte 6541 au 673 pour annulation de 2 factures d'eau (DM N° 1 - M49)**

Le mandat d'annulation de deux factures d'eau de 2015, d'un montant d'environ 250 euros, doit être imputé au compte 673. Ainsi, le budget primitif de l'eau et de l'assainissement est modifié.

<b>Imputations</b>	<b>Montants en euros</b>
673 (chapitre 67)	+ 250
6541 (chapitre 65)	- 250
<b>Total</b>	<b>zéro</b>

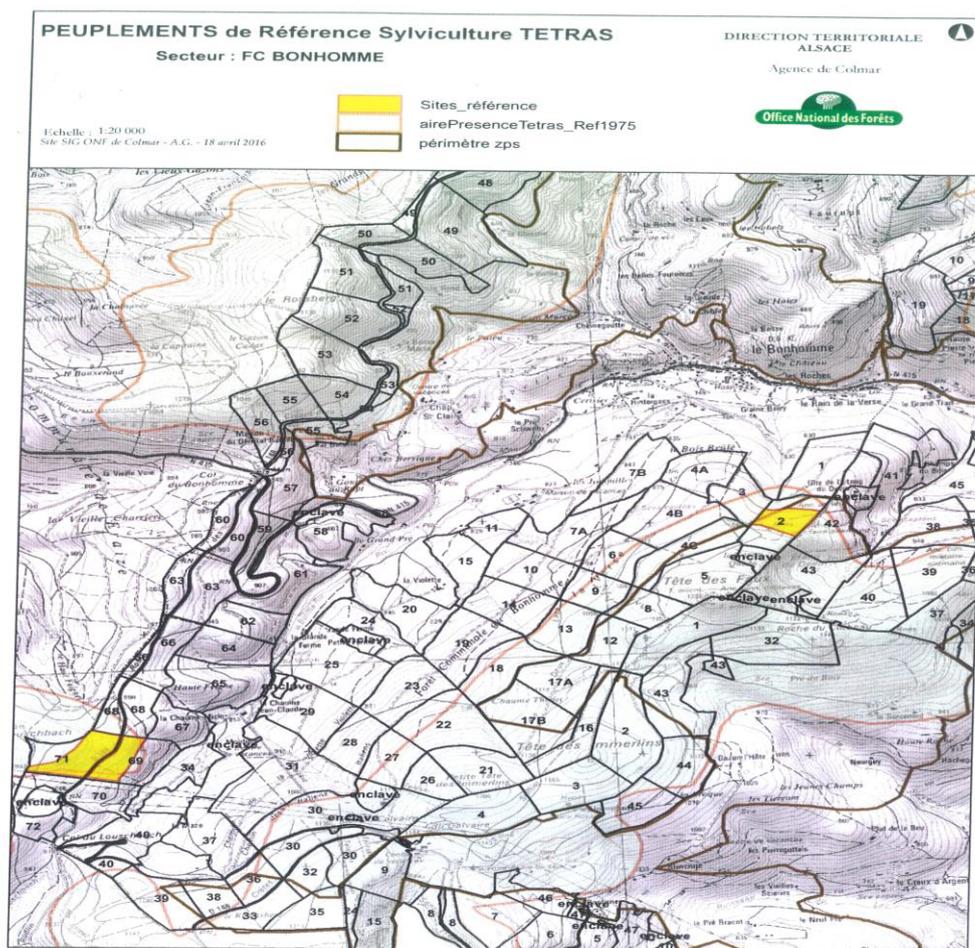
**7 - FORET : implantation d'un dispositif de suivi de la sylviculture en forêt communale**

Le conseil municipal répond au courrier de l'ONF à propos d'un projet d'implantation d'un dispositif de suivi de la sylviculture sur 3 parcelles forestières.

En raison du projet d'installation d'éoliennes, le conseil donne un avis défavorable pour ce qui concerne l'implantation sur les parcelles forestières n° 69 et 71.

En contrepartie des deux parcelles ci-dessus citées, il est proposé à l'ONF la parcelle forestière n° 5.

Par ailleurs, il donne un avis favorable sur le projet d'implantation sur la parcelle forestière n° 2i.



**8 - COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS**  
**(dont D.I.A. et emprunt de 25.000 euros pour une extension du réseau d'assainissement))**

**A°) Emprunt de 25.000 euros pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement**

Après étude, le choix se porte sur la banque la mieux disante : le crédit agricole avec un taux de 1 %, des frais de dossier de 100 euros et une souscription de 0,02 % du montant emprunté.

**B°) Déclaration d'intention d'aliéner**

Les conseillers sont informés que Monsieur le Maire a signé 2 déclarations d'intention d'aliéner pour le compte de la commune ; les immeubles, en cours de transaction, ne sont pas préemptés.

**C°) Subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local - Abribus et mains courantes**

La commune ne reçoit pas de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la mise aux normes d'équipement public car les travaux ne font pas l'objet d'un Ad'ap. Mais, une autre demande de subvention est faite au titre des amendes de police. La réponse est attendue.

**D°) Emprunt pour travaux d'investissement 2016 : 200.000 euros**

Plusieurs banques seront sollicitées pour un emprunt de 200.000 euros, destiné à financer certains investissements de 2016. Un taux fixe est demandé avec une durée de remboursement de 20 années. Le conseil municipal donne un accord de principe au vote d'un emprunt. La délibération sera prise lors d'une prochaine séance.

**E°) Prochaine réunion du conseil municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal se tient le vendredi 3 juin 2016 - 20 heures.

**9- REDEVANCE SUITE A DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE**

Deux demandes de permissions de voirie ont été déposées par Haut Rhin Télécom.

Il s'agit de l'installation de câbles à fibres optiques et d'équipements techniques en vue de raccorder la société Pottinger.

La redevance est fixée à 1 euro/mètre linéaire.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### CIRCULATION DEVANT LES BÂTIMENTS DE LA MAIRIE-ECOLE PRIMAIRE – SALLE DES FETES – ECOLE MATERNELLE

Nous vous informons qu'il est interdit de circuler sur le parking devant les bâtiments de la Mairie-Ecole primaire, de la Salle des Fêtes et de l'Ecole maternelle (côté RD 415) aux jours et heures indiqués sur le panneau.



### TRAVAUX VIEILLE ROUTE

La circulation se fera sur chaussée rétrécie, en sens alterné sous feux tricolores sur la route communale « Vieille Route » du lundi 16 mai 2016, durant 15 jours (arrêté communal n°346/2016 en date du 06/05/2016) – « Installation de câbles à fibres optiques et d'équipements techniques pour le raccordement de la société POTTINGER ».

### ABRI PREAU - COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Des dégradations sous le préau en bois de l'école maternelle, sont commises fréquemment, des inscriptions sont régulièrement faites ainsi qu'à plusieurs endroits le mur est calciné, pouvant ainsi déclencher un incendie. Ces faits sont répréhensibles Le vandalisme est un délit qui consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui, pour son seul plaisir ou dans un but de nuisance. Sont considérés comme des actes de vandalisme :

- les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées sur une façade ou un véhicule,
- toute autre détérioration d'un véhicule,
- destruction d'abribus,
- détérioration de bâtiments publics,
- ou bris de fenêtres ou de vitrines de magasin sans vol.

S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour un acte de vandalisme (hormis les tags) est de :

- 1 500 € d'amende,
- et d'un travail d'intérêt général.

S'il n'en résulte que des dommages légers, la peine maximale pour avoir fait un tag est de :

- 3750 € d'amende,
- et un travail d'intérêt général.

En cas de dommage important, un acte de vandalisme est puni jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

La brigade verte et la gendarmerie ont été prévenues.

### **OPERATION HAUT-RHIN PROPRE**

Samedi 30 avril, dans l'après-midi, 15 habitants du Bonhomme ont participé au nettoyage de printemps de leur commune. Comme d'habitude, ce sont les abords de la D 415 qui étaient les plus riches en déchets de toutes sortes : les traditionnelles bouteilles d'urine, les fragments de pare-chocs ou rétroviseurs, les jantes de voitures, les sacs plastiques, les canettes et papiers gras. Les autres routes allant vers les Bagenelles, l'étang du Vallon et la Vieille route ont livré quantité de bouteilles, d'emballages de nourriture, des résidus agricoles (bâches, grillage et piquets métalliques) et un bob des neiges bien abîmé.

Globalement, la quantité de sacs verts remplis est moins importante que l'année dernière. La pluie a attendu la fin des ramassages pour arroser copieusement les montagnes.



## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **UNION DÉPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN**

#### **Concours : Trophées du Bénévolat du Haut-Rhin, édition 2016**

En partenariat avec la DDCSPP (Jeunesse & Sports), l'Union Départementale du Bénévolat et de la Vie Associative du Haut-Rhin (UDBA 68) organise les Trophées du Bénévolat 2016.

Doté de 9 prix allant de 100 à 500 euros, ce concours, ouvert à toutes les associations implantées dans le Haut-Rhin, vise à valoriser l'action des bénévoles.

Le dossier de candidature (règlement et fiche d'inscription au concours) est téléchargeable

dès à présent sur le site : <http://www.udba68.benevolat.org> ou peut être demandé au **03 89 50 46 99**.

La date limite de dépôt des dossiers à l'adresse postale de l'UDBA est fixée au vendredi 31 octobre 2016 (cachet de la Poste faisant foi).

La remise officielle des Trophées aura lieu le jeudi 8 décembre 2016, au siège de l'UDBA 68 à MULHOUSE.

**Renseignements : UDBA 68**  
**10 rue des Castors**  
**68200 MULHOUSE**  
**Tél. : 03 89 50 46 99**  
**Courriel : [udba68@benevolat.org](mailto:udba68@benevolat.org)**

### **PILOTES DE QUADS ET MOTOS :**

La commune du Bonhomme est une des rares communes où la pratique du quad et de la moto est encore autorisée sur les chemins. Ces derniers sont entretenus par le personnel de la commune et des particuliers.

Pour que cela puisse durer les « pilotes » doivent rouler à vitesse réduite et proscrire les accélérations brutales sur les chemins à proximité des habitations pour éviter les risques de collision avec les riverains et la dégradation rapide des chemins.

Pour exemple, la montée du « Pateu » a demandé une semaine de travail aux employés de la commune et a été saccagée en un dimanche après-midi par des motos et des quads.

Que chaque pratiquant fasse un effort pour la continuité de l'activité.

### **EGLANTINE ET TOM AU « COQ D'OR » !**



L'hiver se termine bien pour ces deux jeunes du Ski Club Bonhomme : ils viennent de participer au « Coq d'Or », compétition de niveau national, équivalent du championnat de France pour leurs catégories en ski alpin !

Ils ont décroché cette qualification tant convoitée grâce à leurs excellents résultats cet hiver lors des compétitions organisées sur le massif vosgien.

En Coupe d'Alsace, Eglantine Fonné, 12 ans, s'est permis de gagner toutes les courses. Elle a remporté le titre de Championne d'Alsace et est vice-championne des Vosges (classement Grand Prix regroupant Alsace, Lorraine et Territoire de Belfort).

Tom Spihlmann, 14 ans, est régulièrement venu s'intercaler entre les favoris du massif, ce qui lui a permis de se classer 4<sup>ème</sup> en Grand Prix. Il avait déjà décroché sa qualification aux « Benj' » (autre

compétition rassemblant les meilleurs nationaux) grâce à d'excellentes performances lors de la journée de sélection.

Lors de ce « Coq d'Or » organisé à l'Alpe d'Huez, ils ont pu se mesurer aux meilleurs alpins et ont bien défendu les couleurs de notre massif. Eglantine, malgré des erreurs qui coûtent cher à ce niveau, se classe 68<sup>ème</sup> sur 166 le 1<sup>er</sup> jour puis 27<sup>ème</sup> sur 134 le 2<sup>ème</sup> jour ! Tom quant à lui se montre très régulier et se classe 75<sup>ème</sup> puis 64<sup>ème</sup>. **Bravo à nos jeunes champions !**

### NOCES D'OR D'ANNE-MARIE ET JOSEPH PERRIN



Le 22 avril 1966, le Maire du Bonhomme Mr Petitcolas, a marié les époux Perrin et le lendemain, 23 avril jour de la St Georges, le curé Georges Habig a célébré leur union à l'église St Nicolas du Bonhomme. Et il faisait vraiment beau temps.

Le repas de noces s'est déroulé à la ferme Perrin de Faurupt, avec la famille à midi et les voisins le soir ; et tout le monde a dansé au son de l'accordéon.

Anne-Marie Savoyen est née le 10 mai 1947 au Bonhomme ; ses parents André Savoyen et Simone Baradel ont élevé 4 enfants, 2 filles et 2 garçons. Après ses études primaires à l'école du Bonhomme, Anne-Marie a suivi l'école ménagère de Lapoutroie puis a participé à la tenue de la ferme familiale de Faurupt. Elle a rencontré son mari au cours d'une des nombreuses fêtes du village. Elle a ensuite fait des extras dans les restaurants du Bonhomme, fait des ménages chez les personnes âgées et assuré la garde de ses petits enfants.

Joseph Perrin est né le 9 septembre 1934 à Colmar ; ses parents, Joseph Perrin et Henriette Maire, habitaient une ferme à Faurupt. Joseph (junior) a un frère et une sœur. Il a fait sa scolarité au Bonhomme, puis a participé aux travaux de la ferme et a appris pendant 2 ans le métier de bûcheron avec un oncle à Ste-Marie-aux-Mines. De 1955 à 1957 il a été à l'armée : d'abord 4 mois à Toul au GT 512(groupe de transports), puis en Algérie. Ensuite, il a travaillé comme bûcheron pour la commune de Lapoutroie. En 1972, il a rejoint l'équipe des ouvriers communaux du Bonhomme, activité qu'il a exercée jusqu'à sa retraite en 1994.

Anne-Marie et Joseph ont eu la joie d'avoir 3 enfants, Eric, Sylvie et Laurence et 4 petits enfants Kevin, Jérémie, Julien et Léo. Ils aiment se promener, jardiner et bricoler dans l'atelier. Ils retrouvent leurs amis au club des Joyeux Montagnards et à l'association des Anciens Combattants.

Samedi 23 avril, une messe-anniversaire sera célébrée pour eux à l'église du Bonhomme à 10h avant un repas convivial dans un restaurant de la famille au village. Une délégation de la mairie viendra les féliciter.

Les DNA présentent leurs félicitations à Anne-Marie et Joseph Perrin à l'occasion de leurs noces d'or.

### **LES NOCES DE DIAMANT DES EPOUX BARLIER**



Simone et Pierre Barlier ont la joie de fêter leurs 60 ans de mariage : le mariage civil a été rédigé par André Petitdemange, adjoint, le 27 avril 1956 et le mariage religieux a été célébré le 28 avril 1956 à l'église du Bonhomme par le curé Habig. Il pleuvait doucement et le repas de noces a eu lieu dans la ferme familiale sous les Bagenelles.

Simone Barlier est née le 6 juin 1934 dans la ferme de Faurupt tenue par ses parents Raymond Perrin et Germaine Maire ; elle avait un frère et deux sœurs. Après sa scolarité à l'école du Bonhomme, où elle a appris l'allemand, elle a secondé ses parents sur le train de ferme, appréciant particulièrement de conduire le bœuf et le taureau pour le travail des champs et le débardage. Elle a épousé un voisin compagnon de jeux et a ensuite travaillé avec lui à la menuiserie Florance du Bonhomme (où elle agrafait les cageots et caisses en bois). La famille a déménagé à Orbey et s'est installée dans la conciergerie de l'usine Mecano Plastique : Simone y a exercé les fonctions de concierge jusqu'à l'arrivée de gardiens spécialisés dans la sécurité. Elle a habité dans leur nouvelle maison de la route des Bagenelles au Bonhomme et a travaillé comme veilleuse de nuit à l'hôpital du Bonhomme.

Pierre est né le 25 avril 1928 à Fréland et est venu habiter en 1933 dans une ferme des Bagenelles avec ses parents. Après une scolarité à l'école du Bonhomme, il a aidé ses parents à la ferme, a été enrôlé à 17 ans dans l'armée allemande puis à 20 ans a fait son service militaire au camp de Cattenom (57). A l'âge de 22ans, il a commencé un apprentissage de 3 ans à la menuiserie Florance du Bonhomme comme ajusteur. Il a ensuite été travailler à « La Mecano » d'Orbey jusqu'à sa retraite.

Simone et Pierre ont eu la joie d'avoir 4 enfants et 3 petits enfants. Elle aime beaucoup marcher avec ses amies, s'occuper de son jardin et tricoter. Lui a beaucoup de plaisir à bricoler dans son atelier et faire son bois de chauffage dans sa forêt plutôt raide.

Après 60 ans de mariage, leur devise est de « profiter de la vie ». Une délégation de la mairie est venue les féliciter mercredi après-midi et partager un bon moment avec eux.

### **ET LES NOCES DE DIAMANTS**

- le 23 avril de DURAND André et Marie Thérèse née HENRY
- le 28 avril de PARMENTIER Pierre et Hélène née ORY

### **PERMANENCE MAIRIE**

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 4 juin 2016 de 10H à 11H30**. (Corinne, Béatrice, Marcelle et Florent vous accueilleront).

### **REMERCIEMENTS**

« Mes filles, mon petit-fils et moi-même, remercions très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se sont associés à notre immense peine par leur présence, leur réconfort, leur pensée, leur envoi de cartes, de fleurs ou de dons.

Comme le disent les paroles de KEEN.V, un de ses chanteurs préférés « *Dans un monde meilleur, on ne jugerait pas sur l'aspect, on vivrait tous en paix, ensemble dans le respect. Le monde meilleur serait sans drame, serait sans peur, serait sans larme, chacun ferait ce qu'il lui plaît, sans que personne ne vienne et le blâme* ».

Maintenant, de là-haut, avec sa petite sœur, Chantal veille sur nous et nous protège.

Nous voulons qu'Elle sache que nous ne Lui en voulons pas et, à Elle, on lui pardonne.

Encore merci à vous tous.

*Marc GEHIN et sa famille*

### **VENTE MOTOFAUCHEUSE AVEC LAME DE DENEIGEMENT**

Motofaucheuse Agria

Moteur Honda 4 temps, avec option lame chasse neige, récente et en très bon état

Prix : 300 €

**Tel : 03 89 49 80 83**

### **BIEN ETRE DANS LES VOSGES 2016**

Aurélié – Odile

### **STAGE BIEN ETRE AU BONHOMME**

La première semaine des vacances scolaires, du 4 au 9 juillet, sera cette année encore sous le signe du bien-être et du rire.

Des stagiaires en résidence prendront leur quartier chez Odile Jung, à la Chapelle au Bonhomme pour découvrir la région mais surtout pour vivre une semaine de détente.

Méditation, relaxation, séance de rigologie, biokinésie, initiation à la self défense féminine, shiatsu myoénergétique... et d'autres surprises et ateliers sont au programme. **Ces ateliers sont OUVERTS à tous les habitants du Bonhomme.** Profitez de cette occasion pour découvrir et vivre des moments de bien-être et de détente.

**Contactez Odile Jung au : 06.72.26.72.94** ou par mail **odilejung@aol.com** pour tous les détails pratiques et les conditions.

D'ores et déjà prenez note de la séance de rire

**le jeudi juillet de 18 h à 19 heures, au 132 basse la chapelle au Bonhomme**

**Venez vivre** cette expérience inédite, aucune contre-indication et détente assurée.

## **PROGRAMME :**

### **LUNDI 6 JUILLET**

**14H00 :** Accueil au Bonhomme

Présentation (portait chinois) des objectifs, des attentes,

Règles de vie commune, promenade : au miel

**17H00 :** Collation : fruits secs et frais

**18H00 :** Conférence – « L'intestin notre deuxième cerveau »

### **MARDI 7 JUILLET**

**08H00 :** Méditation

**09H00** : Petit déjeuner : proposition préparation MIAM

**10H00** : Mise en forme ludique

**10H30** : Atelier crusine + repas

**15H00** : Promenade arbre de la liberté recherche de bâtons.

**REPAS :** Soirée : Jeu de l'escargot.



### **MERCREDI 8 JUILLET**

**08H00 :** Méditation

**10H00 :** Biokinésie

#### **DEJEUNER**

Ateliers : Massage en étoiles (Florence et Jocelyne)

**17H30 :** Groupe de marche – Château du Bonhomme -Faurupt

#### **DINER**

### **JEUDI 9 JUILLET**

**08H00 :** Méditation

**09H00 :** Petit déjeuner

**10H00 :** Massage (Elisabeth- Marie-Christine)

**Barbecue – Plancha**

**17H00 :** Col des Bagenelles – chez Minoux (fromage)

**18H00 :** RIGOLOGIE

**DINER -** Après diner : Massage (Marie Claire)

### **VENDREDI 10 JUILLET**

**08H30 :** Méditation

**09H00 :** Petit déjeuner

**10H00 :** Promenade lac vert

#### **PIQUE-NIQUE :**

**15H30 :** Sentier pieds nus

**17H30 :** Massage (Laurence)

**Bilan et dîner:** Restaurant à Kaysersberg

### **SAMEDI 11 JUILLET**

**08H30 :** Méditation

**09H00 :** Petit Déjeuner

**Départ**

# IMPOTS.GOUV.FR

Le site qui rend service S



*Posez*  
vos questions et faites  
vos réclamations



*Déclarez*  
vos revenus



*Payez*  
en toute sécurité



*Calculez*  
si vous allez payer  
des impôts et combien

Impots.gouv.fr  
Déclaration et services  
en ligne



*Signalez*  
vos changements de situation



*Retrouvez*  
vos documents fiscaux



Disponible sur  
App Store



Disponible sur  
Google play



Disponible sur  
Windows Store



et aussi sur l'appli mobile  
Impots.gouv

*Concert de l'Ensemble vocal*



# *tous en scène,*

*Variétés internationales*

*Vendredi 8 juillet  
20 h 30*

*Le Bonhomme  
Eglise*

*Direction : Laurent BRACK  
au piano : Jean-François MANZONI*

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe,  
secrétaire Stéphanie pour la mise en forme, impression,

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme

Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr